Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260521-DEC15052026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 15-05-20256 du 21 mai 2026

OBJET : 1.1 -DESHERBEUSE EAU CHAUDE – POMPE

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la nécessité de changer la pompe de la desherbeuse à eau chaude, pièce maitresse défectueuse et ainsi de prolonger la durée de vie de ce matériel,

DECIDE de passer commande d'une pompe Kappa auprès de la Société SAS Claude LEFEUVRE pour un montant H.T de 402.00 €.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 215731 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

Décision certifiée publiée le 21 mai 2026
Transmise en Préfecture le 21 mai 2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire